

SICAV PLUS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 DÉCEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.922.488, un actif net D : 1.916.767 et un bénéfice de la période de D : 16.956.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1-La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2-Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3-A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	<u>1 527 385</u>	<u>1 668 557</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		62	47
Obligations et valeurs assimilées		1 426 752	1 567 841
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 571	100 669
Placements monétaires et disponibilités		<u>395 103</u>	<u>569 520</u>
Placements monétaires	6	385 728	563 350
Disponibilités		9 375	6 170
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 922 488</u>	<u>2 238 077</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 171	4 621
Autres créditeurs divers	9	1 550	4 031
TOTAL PASSIF		<u>5 721</u>	<u>8 652</u>
ACTIF NET			
Capital	12	1 846 948	2 145 759
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		69 819	83 666
ACTIF NET		<u>1 916 767</u>	<u>2 229 425</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 922 488</u>	<u>2 238 077</u>

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	21 240	88 189	23 200	94 064
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 134	83 698	21 219	86 082
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 106	4 491	1 981	7 982
Revenus des placements monétaires	7	2 350	10 239	3 341	11 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 590	98 428	26 541	105 226
Charges de gestion des placements	10	(4 907)	(20 486)	(5 436)	(21 412)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 683	77 942	21 105	83 814
Autres produits		66	172	46	212
Autres charges	11	(504)	(2 084)	(544)	(2 141)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 245	76 030	20 607	81 885
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 204)	(6 211)	52	1 781
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		16 041	69 819	20 659	83 666
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 204	6 211	(52)	(1 781)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 289)	(4 006)	(1 084)	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	10 060	-	4 648
RESULTAT DE LA PERIODE		16 956	82 084	19 523	84 880

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 956	82 084	19 523	84 880
Résultat d'exploitation	18 245	76 030	20 607	81 885
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 289)	(4 006)	(1 084)	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	10 060	-	4 648
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(68 037)	(394 742)	(17 401)	(229 652)
Souscriptions				
- Capital	215 527	1 034 695	352 625	2 668 745
- Régularisation des sommes non distribuables	9 181	34 340	14 530	50 771
- Régularisation des sommes distribuables	7 307	19 031	12 611	118 236
Rachats				
- Capital	(278 675)	(1 408 312)	(369 354)	(2 891 869)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 866)	(49 254)	(15 254)	(59 080)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 511)	(25 242)	(12 559)	(116 455)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(51 081)	(312 658)	2 122	(144 772)
ACTIF NET				
En début de période	1 967 848	2 229 425	2 227 303	2 374 197
En fin de période	1 916 767	1 916 767	2 229 425	2 229 425
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	45 949	53 722	54 158	59 537
En fin de période	44 368	44 368	53 722	53 722
VALEUR LIQUIDATIVE	43.202	43.202	41.499	41.499
TAUX DE RENDEMENT	0.88%	4.10%	0.91%	4.07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 DECEMBRE 2009

Note 1 : Présentation de la société

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009, à D:1.527.385 , et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		45	62	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		45	62	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	45	62	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 391 374	1 426 752	74.44%
Obligations des sociétés		282 000	293 044	15.29%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	60 000	61 915	3.23%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	24 000	24 632	1.29%
TUNISIE LEASING 2007/2	600	48 000	50 311	2.62%
TUNISIE LEASING 2009/1	700	70 000	73 042	3.81%
AMEN BANK 2006	1 000	80 000	83 144	4.34%
Bons du Trésor Assimilables		1 109 374	1 133 708	59.15%
BTA 10 2013 6.10%	80	85 440	85 649	4.47%
BTA 04 2014 7.50%	417	436 842	445 807	23.26%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	461 512	24.08%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	64 743	3.38%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 397	1.32%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	50 600	2.64%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 571	5.25%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 571	5.25%
Total		1 491 419	1 527 385	79.69%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 21.240 , pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009, contre D : 23.200 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 591	2 946
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	16 543	18 273
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 106	1 981
TOTAL	21 240	23 200

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 385.728 contre D : 563.350 au 31.12.2008, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Dépôt à vue		221 000	222 054	11.58%
Amen bank pasteur		221 000	222 054	11.58%
Bons de trésor à court terme	165 000	162 752	163 674	8.54%
BTC 52 au 02/03/2010	165 000	162 752	163 674	8.54%
Total général		383 752	385 728	20.12%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 2.350 contre D : 3.341 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 et présente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2009 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
Intérêts des dépôts à vue	1 054	1 480
Intérêts des billets de trésorerie	-	1 861
Intérêts des BTC	1 296	-
TOTAL	2 350	3 341

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2009 à D : 4.171 contre D : 4.621 au 31.12.2008 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre 2009 au 31 Décembre 2009 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Montant HT	4 158	4 607
TVA	749	829
Total TTC	<u>4 907</u>	<u>5 436</u>
Retenue à la source	736	815
Net à payer	<u>4 171</u>	<u>4 621</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à D : 1.550 contre D : 4.031 au 31.12.2008, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance CMF	166	187
Retenues à la source à payer	736	815
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	648	3 029
Total	<u>1 550</u>	<u>4 031</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2009 à D : 4.907 contre D : 5.436 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2009.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2009 au 31/12/2009 à D : 504 contre D : 544 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	2 145 759
Nombre de titres	53 722
Nombre d'actionnaires	825

Souscriptions réalisées

Montant	1 034 695
Nombre de titres émis	25 905
Nombre d'actionnaires nouveaux	196

Rachats effectués

Montant	(1 408 312)
Nombre de titres rachetés	(35 259)
Nombre d'actionnaires sortants	(242)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 060
Régularisation des sommes non distribuables	(346)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	83 666
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(14 568)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 846 948
Nombre de titres	44 368
Nombre d'actionnaires	779

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2009.